

Entre accablement, provocation et agressivité

l'essentiel ▼ Procès d'un jeune homme de 30 ans pour le viol de sa demi-sœur qui avait 15 ans au moment des faits. Incarcéré depuis 4 ans, l'accusé est apparu prostré et provocateur.

Troisième affaire de viol pour cette session de cour d'assises au tribunal de Rodez. Hier, un jeune homme de 30 ans, Bastien*, comparaissait devant la cour d'assises de l'Aveyron, présidée par Régis Cayrol, pour viol aggravé, agression sexuelle en état de récidive commis sur sa demi-sœur Lorie* âgée de 15 ans au moment des faits.

Les jurés (uniquement des femmes) vont donc devoir juger des chefs d'inculpation d'attouchements sexuels et viols par pénétration digitale sur une jeune fille de 15 ans qui, n'en pouvant plus, a finalement livré son lourd secret et son calvaire. Incitée dans cette démarche par son petit ami et soutenue par ses parents, elle dépose plainte en mai 2013. Les agressions émanent de son demi-frère qui les a recon- nues et est allé se livrer à brigade de gendarmerie. En détention depuis 4 ans à la maison d'arrêt de Druelle, il pratique l'autoflagellation qui ne règle rien puisqu'il se définit comme « un monstre » qui mérite ce qui lui arrive, qui plaide « coupable » et qui sera condamné. La seule incertitude étant le temps de la peine et la forme qu'elle prendra.

« Juger, c'est comprendre mais pour comprendre il faut connaître », alors Régis Cayrol remonte le cours du temps à l'aide des témoins appelés à la barre. Car la genèse des faits prend ses racines dans son enfance. Une enfance ballottée qui fera de lui une « herbe folle », selon un expert



Le président de la cour d'assises, hier, Régis Cayrol. / Photo DOM, archives

médical. Car ses parents se séparent très rapidement. Il vit avec sa mère qui le mène de ville en ville, d'appartements en maisons, au gré de ses rencontres amoureuses. Il collectionne les beaux-pères mais aucun ne lui laisse de souvenirs impérissables. L'un d'entre eux, à qui sa mère le con-

« Juger c'est comprendre et pour comprendre il faut connaître », déclare, patient, le président Régis Cayrol

fie en semaine en Lozère, pour aller travailler à Paris, a trois jeunes enfants. L'adolescent qu'il est dénonce les déviances sexuelles de ces enfants. Les versions s'affrontent sur qui fait quoi en premier et pourtant ce sera lui qui sera condamné, en 2005, par le tribunal pour enfant (il est mineur) de Mende, à de la prison avec sursis, mise à l'épreuve et obligation de soins pour des attouchements sur les enfants de ce beau-père. Mais auparavant, en 2003, il a déjà fait subir des attouchements sexuels à sa demi-sœur qui n'avait que 5 ans à ce moment-là. Serait-ce la répétition d'une agression qu'il avoue tardivement avoir subie à 8 ans de la part d'un ami de son

père ? Justement, le père de Lorie - qui est aussi le père de Bastien - menace de tuer ce dernier et demande à sa mère de venir le reprendre. Car le préadolescent est aussi ballotté entre père et mère. Le père se ravise, tente de privilégier le dialogue, l'épisode est clos. Quelques pérégrinations et années plus tard, retour sur Sévérac où le jeune homme est logé en dessous de l'appartement de Lorie* et de sa mère, dont le père s'est aussi séparé. Un père qui au-

rait peut-être dû avoir « une lumière orange qui clignote dans sa tête pour ne pas remettre le loup dans la bergerie », selon Martine Figue-roà, avocate de la défense. C'est à cette période que la victime fait état d'une cinquantaine d'agressions sexuelles (lui n'en reconnaît que 2), sous la contrainte où il lui explique que « c'est normal entre frère et sœur », qui s'étaleront sur 4 ou 5 ans et la feront se scarifier pour signifier son mal-être. Curieux protagonistes où la mère à la barre a davantage tendance

à parler argent qu'amour même si « le matériel est une manifestation du cœur », où son père assène des paroles terribles telles que « je l'abandonne, je n'ai aucun sentiment, aucun amour pour mon fils, je fais le choix de la reconstruction de ma fille » (sa demi-sœur) et où sa petite amie, qui ne se pose pas de questions, « a juste quelques idées vagues fondées sur pas grand-chose », selon l'avocat général Cherif Chabbi, est la seule à le soutenir en lui rendant visite à la maison d'arrêt. Elle confie même faire des projets avec lui. Et à la question du président qui lui demande si elle pourrait avoir des enfants avec lui. Sa réponse est un oui franc.

L'accusé, bras en écharpe pour avoir tapé dans un mur de la prison et s'être abimé un tendon de la main, muré dans son silence, prostré hier matin, refusant de répondre aux questions, ne regardant personne dans les yeux (la défense évoque une affection du nerf optique), s'est animé dans l'après-midi. Il lance à sa mère qui se sent responsable qu'il ne lui en veut pas mais la présence de son père semble le révolter, le fait réagir, et l'on sent un lourd contentieux entre les deux hommes. Les deux experts médicaux s'accorderont à dire qu'une récidive est

Déclaration terrible du père : « Je l'abandonne, je n'ai aucun sentiment, ni aucun amour pour mon fils »

possible, qu'un long travail de psychanalyse est nécessaire, qui ne semble toujours pas avoir été vraiment entrepris, mais qu'ils le pensent « réadaptable » malgré de lourdes « carences affectives ». Aujourd'hui la victime, défendue par Maryse Pechevis, sera entendue, s'ensuivront les plaidoiries et le réquisitoire. Le verdict est attendu en fin de journée.

Compte rendu d'audience
Marie-Christine Bessou

* prénoms changés